

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**Etaient présents : 24**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Annie LOCATELLI, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Brigitte KETTERER Christian PROTET, Frédéric TISSOT, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT,

**Etaient absents ou excusés : 5**

Mesdames, Messieurs Robert PETIOT (pouvoir à Gérard FOUCARD), Patrick NAIGEON (pouvoir à Philippe DAISEY) Nelly BOUVERET, (pouvoir à Christian PROTET), Stéphane APPEL, Ludivine DEMACON (pouvoir à Philippe ARDOUIN)

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Frédérique CHARTON a été élue secrétaire.**

M. le Maire félicite Mme Christine RICHARD pour son élection en qualité de conseillère départementale du canton de St Apollinaire. Les épleumiens se sont mobilisés massivement et se sont exprimés clairement. Il salue également l'attitude républicaine et l'engagement de Mme Ludivine DEMACON, candidate jusqu'au premier tour de cette élection.

Ensuite, il informe avoir reçu un courrier de la part du Président du Grand Dijon, invitant tous les maires de la communauté urbaine, à s'engager sur une réflexion prospective et programmatique, dénommé projet de territoire, avec une première réunion fixée le 20 juin prochain.

Enfin, il indique que le foyer socio-éducatif du collège Champollion remercie l'assemblée délibérante pour l'octroi d'une subvention cette année.

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2015**

Sans observations.

**2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire**

**Concessions cimetièrre** – vente de 4 emplacement pour la période du 06/03/2015 au 23/04/2015 :

- ✓ N° 1168 Situé carré 19/ Tombe 18 à M. Paul DELATTRE - Durée : 15 ans – Prix : 123 €
- ✓ N° 1169 Situé carré 11/ Tombe 21 à M. Benoit VAUZELLE - Durée : 50 ans – Prix : 958 €
- ✓ N° 480/273 Situé carré 13/ Tombe 13 à M. Pascal PETIOT - Durée : 15 ans – Prix : 123 €
- ✓ N° 392/185 Situé carré 6/ Tombe 55 à M. Matéo REYNES-CANAVAS - Durée : 30 ans – Prix : 283 €

**Attribution de marchés à procédure adaptée**

- fourniture et la pose de clôtures et portails aux jardins familiaux de la Pièce à la Brebis, à l'entreprise ID VERDE 21850 Saint-Apollinaire pour 8 358 € ht.
- fourniture et la pose de menuiseries alu comme suit :
  - o Lot 1 menuiseries Cantine Sully, Salle Générations et mille club à l'entreprise ALUNOV 21000 Dijon pour 14 380 € ht.
  - o Lot 2 portes métalliques au Relais Assistantes Maternelles et à la cantine Sully à l'entreprise INOVACIER 21000 Dijon pour 5 840 € ht.
- travaux au cimetière, comme suit :
  - o Lot 1 fourniture et pose de pavés à l'entreprise ID VERDE 21850 Saint-Apollinaire pour 3 472.86 ht
  - o Lot 2 fourniture et pose de mini concessions pour urnes funéraires à l'entreprise JACQUINOT 21490 Varois et Chaignot pour 3 987 € ht.

- dératisation, désinsectisation, et la fourniture de produits raticides et souricides, avec la société HDA 71380 LANS pour un montant de 2 736.50 € ht sur l'année 2015, avec possible reconduction en 2016, 2017 et 2018.
- reprise du drainage sur le terrain de rugby, à l'entreprise ID VERDE 21850 Saint-Apollinaire, pour 33 070.90 € ht.

### **Cession de biens mobiliers**

- M. BOYAUX Christian, une presse d'atelier pour la somme de 50 €
- Mme BRIENNE Karine 51120 SEZANNE,
  - ✓ 1 commode pour 190 €
  - ✓ 1 fauteuil bois pour 88 €
  - ✓ 1 fauteuil cuir pour 372 €
  - ✓ 1 lot de 2 fauteuils tissu pour 210 €
  - ✓ 1 table en bois pour 37 €
  - ✓ 1 table en bois pour 20 €
- M. CHOUARD Yves 88240 BAINS LES BAINS
  - ✓ 1 dévidoir pour 10 €
- M. COLLE Michel 92220 BAGNEUX
  - ✓ 1 bergère pour 100 €
- M. GONCALVES Antonio 94000 CRETEIL
  - ✓ 1 chariot élévateur pour 2 547 €
- M. MAINTIGNEUX Emmanuel 93100 MONTREUIL
  - ✓ 1 bureau en bois pour 550 €
  - ✓ 1 bureau en bois pour 32 €
- M. MENDY Claude 78130 LES MUREAUX
  - ✓ 1 lot de 4 chaises tissu pour 42 €
  - ✓ 1 dévidoir pour 6 €
  - ✓ 1 lot de 4 chaises pour 41 €
  - ✓ 1 lot de 6 chaises pour 52 €
  - ✓ 1 lot de 4 chaises pour 40 €
- M. RABIER Olivier 25390 ORCHAMPS VENNES
  - ✓ 2 agrenoirs pour 5 € l'unité
- M. TEXIER Christian 74330 LA BALME DE SILLINGY
  - ✓ 1 nettoyeur haute pression pour 376 €
- M. VASSET Michel 71160 GILLY SUR LOIRE
  - ✓ 3 lots de 6 chaises pour 70 € le lot
- M. VERY Emmanuel 21110 BESSEY LES CITEAUX
  - ✓ 1 fauteuil de bureau pour 15 €

### **Modification de régies**

Montant de l'encaisse autorisé pour la régie de recettes Droits de place : 300 € (contre 1 000 € auparavant).

- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**3°) Comptes administratifs 2014 : budget général et budget annexe «location de salles»**

Michèle LIEVREMONT présente les comptes administratifs 2014 :

**Budget général**

	Opérations réelles	Opération d'ordre	Total
Dépenses Fonctionnement	7 484 712	1 206 800	8 691 512
Dépenses Investissement	2 509 183	44 735	2 553 918
<b>TOTAL</b>	<b>9 993 895</b>	<b>1 251 535</b>	<b>11 245 430</b>
Recettes fonctionnement	9 186 191	36 649	9 222 840
Recettes Investissement	1 601 830	1 214 886	2 816 716
<b>TOTAL</b>	<b>10 788 021</b>	<b>1 251 535</b>	<b>12 039 556</b>
Report excédent Fonctionnement	2 834 619	---	2 834 619
Report excédent Investissement	130 962	---	130 962
<b>TOTAL</b>	<b>13 753 602</b>	<b>1 251 535</b>	<b>15 005 137</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 759 707</b>	<b>----</b>	<b>3 759 707</b>

**Budget annexe « Locations de salles »**

- Section de fonctionnement
    - Dépenses réelles 47 250
    - Recettes réelles 88 704
    - Excédent de clôture 41 454
  - Section d'investissement
    - Dépenses réelles 8 813
    - Recettes réelles 7 126
    - Excédent de clôture - 1 687
- Excédent global : 39 767 €

**Le conseil municipal ADOPTE (27 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, M. le Maire s'étant retiré de la salle)** les comptes administratifs 2014 du budget général et du budget annexe « Locations de salles ».

**4°) Comptes de gestion 2014**

**Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité** les comptes de gestion 2014 du budget général et du budget annexe «locations de salles» dressés par Mme le Receveur.

**5°) Affectation des résultats 2014 : budget général et budget annexe «location de salles»**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** d'affecter, après approbation du compte administratif 2014, les résultats de fonctionnement de la manière suivante :

1) Budget principal

-Excédent de 3 365 945,98 €

-report en section de fonctionnement à l'article 002 des recettes pour 3 365 945,98 €

2) Budget annexe « location de salles »

-Excédent de 25 087,49 €

-affectation en section d'investissement à l'article 1068 pour 2 300,14 €

-report en section de fonctionnement à l'article 002 pour 22 787,35 €

**6°) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2014**

**Le conseil municipal PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2014.

**7°) Convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la Défense**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer une convention avec le ministère de la Défense, pour permettre aux agents réservistes de la commune d'effectuer les activités militaires découlant de leur engagement de servir dans la réserve opérationnelle, dans la limite de 6 jours par an.

- **TRAVAUX, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**8°) Reprise du plan local d'urbanisme par le Grand Dijon**

**Le conseil municipal REND à l'unanimité** un avis favorable sur la reprise et l'achèvement de la procédure de révision du P.L.U communal par la communauté urbaine.

**9°) Signature d'une nouvelle convention avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon**

**Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité**, M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec le CHU de Dijon, pour la mise à disposition gratuite du parking situé à l'angle sur le rond-point Jean Moulin et le long de la rue du Dr Schmitt.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H15.**